



le Forum permanent pour l'éducation artistique pose 8 questions sur l'éducation artistique 15 mars 2007

Réponses de Ségolène ROYAL candidate du *Parti Socialiste* à l'élection présidentielle 2007

Avant de répondre précisément à vos questions, permettez-moi de faire le bilan de cinq années de casse des gouvernements de droite. Je distingue deux périodes. Pendant la première, l'arrêt brutal du plan à cinq ans lancé par le gouvernement de Lionel Jospin avec des coupes drastiques des crédits et un désintérêt affiché pour le sujet. Deuxième période : les difficultés sociales s'accumulant, la droite étant soupçonnée voire accusée de faire la guerre à l'intelligence, la crise de l'intermittence ayant contribué à changer le ministre de la culture, lancement d'un plan de relance en 2005. J'ai à cet égard la conviction que la mobilisation des acteurs et en particulier du Forum permanent pour l'éducation artistique est pour quelque chose dans le changement de discours du gouvernement même si les faits et les actes n'ont pas suivi les promesses.

Qu'on en juge, en 2002, plus de 4000 personnes ressources étaient formées pour animer des actions de formation dans les académies. Cette année, on n'en dénombre pas plus d'une centaine.

- Suppression des deux tiers du nombre des ateliers de pratiques artistiques tant dans le 1^{er} que le 2^{ème} degré, chute identique du nombre des classes culturelles transplantées et des classes à PAC.

- Disparition des heures de décharge et fortes diminutions des heures supplémentaires accordées aux enseignants affectés à temps partiel dans les services éducatifs des institutions culturelles, suppression des postes dans le Centre national et ceux régionaux de Documentation pédagogique.

Seules subsistent les deux heures hebdomadaires d'arts plastiques et d'éducation musicale à l'école et au collège, et les enseignements optionnels au Baccalauréat pour les seules sections de l'enseignement général.

Nous devons retenir ces leçons pour l'avenir. Si le « plan à cinq ans » a pu être aussi facilement balayé, c'est qu'il n'avait pas eu le temps de s'inscrire en profondeur dans le fonctionnement administratif de cette grande maison qu'est le ministère de l'Éducation nationale, avec des « fondations en dur », comparaison que j'aime employer. Je souhaite donc que l'Éducation artistique et culturelle soit inscrite au cœur même de notre système éducatif, de la maternelle à l'Université. Cela signifie y mettre des moyens, les identifier, savoir ce que l'on veut faire et l'évaluer. Cela suppose un changement progressif mais indispensable de mentalité, de posture générale, face aux arts et à la culture dans l'ensemble du système scolaire.

1. Quelles mesures financières entendez-vous prendre, dès le collectif budgétaire 2007, en faveur de l'éducation artistique et culturelle des jeunes ?

Je souhaite que soit créée, dans les deux programmes du ministère de l'Éducation nationale « enseignement scolaire » du premier et du second degré, une action « éducation et enseignement artistique et culturel » dans laquelle seront regroupées toutes les actions qui concourent à cet objectif. Cela permettra d'assurer une meilleure transversalité et une plus grande visibilité.

J'insiste sur « éducation et enseignement ». Je veux procéder à la réconciliation effective, pleine et entière des tenants de l'éducation artistique en partenariat et des enseignements artistiques de spécialité. Cela ne peut pas être les uns contre les autres. Cela doit être les uns avec les autres. Je demanderai au ministre chargé de l'Éducation nationale de prendre les mesures d'organisation qui s'imposent pour procéder tant au niveau central qu'au niveau académique à cette unité de pilotage. Cela devra être possible pour le PLF 2008 mais nous devons nous mettre au travail d'arrache pied dès les résultats de l'élection connus.

En ce qui concerne le collectif budgétaire de 2007 et pour relancer la machine dès la rentrée scolaire, je souhaite

que le programme « transmission des savoirs » du ministère de la Culture soit abondé au moins à due concurrence des baisses constatées depuis 2002 dans les DRAC pour repartir sur des bases plus saines. Je demanderai au ministre chargé de la Culture de prendre dès ce collectif budgétaire la mesure de la nouvelle priorité qui lui est assignée.

Je n'ai aucune crainte sur la mobilisation des partenaires artistiques et culturels, des enseignants, des chefs d'établissement. Je sens une forte attente dans notre pays pour, non pas une énième relance, mais un lancement, un nouveau départ, un vrai départ.

2. Vous engagez-vous à mettre en œuvre un plan de généralisation progressive de l'éducation artistique et culturelle afin que l'ensemble des élèves et des étudiants en bénéficient ? À quelle date souhaitez-vous que cet objectif soit atteint ?

Pour moi, la mission de l'Education nationale c'est la généralisation car on ne peut plus imaginer que notre pays soit aussi à la traîne dans l'éducation aux arts et à la culture.

Je ne développerai pas ici les bienfaits des arts et de la culture sur la construction de la personnalité. Il ne faut pas chercher à « rentabiliser » l'éducation artistique et culturelle. Notre système éducatif forme les citoyens de demain qui savent choisir, qui ont des repères, qui ont des désirs, qui ont des compétences et qui peuvent en acquérir tout au long de leur vie.

Est-ce que les Anglais et les Allemands sont moins compétitifs que nous parce qu'ils font plus de musique, plus d'arts plastiques pendant leur cursus scolaire ? Est-ce qu'un étudiant de la polytechnique de Stockholm, la KTH, est moins bien formé que son collègue français parce que son diplôme validera aussi deux ou trois enseignements de sculpture ?

Si l'École n'assure pas cette mission républicaine et laisse aux inégalités sociales et aux modes le soin de transmettre la culture, de conformer et d'uniformiser les goûts, elle n'est pas vraiment l'école de la République parce qu'elle délaisse sa mission d'égalité et aussi de liberté, cette liberté essentielle qui est la liberté de choisir vraiment.

Plus on centrera les activités de la classe ou de l'accompagnement scolaire sur des fondamentaux instrumentaux, plus on laissera les élèves qui n'ont que l'école pour s'acculturer, perdre pied ; et seuls pourront enrichir leurs connaissances ceux qui, grâce à leur milieu familial ou leur lieu d'habitat, fréquentent les musées et les salles.

Pour ce changement profond, nous nous donnerons un objectif à cinq ans. Non par référence au « plan à cinq ans » qui a été cassé par la droite mais parce que c'est la durée d'une législature. Cela ne se fera pas contre les enseignants ni contre les élèves ni contre les chefs d'établissement ni contre personne, mais avec tout le monde, dans un même élan parce que la direction sera clairement définie et que les démarches seront participatives, adaptées aux contextes locaux. Ces démarches participatives devront pouvoir s'exprimer dans l'organisation qui sera mise en place pour atteindre ces objectifs. J'y reviendrai.

Enfin, une place importante sera faite à l'innovation. Innovation dans les démarches artistiques et pédagogiques. Je souhaite que les résidences d'artistes et d'auteurs en milieu scolaire puissent se multiplier, mais aussi qu'une attention plus grande soit donnée à l'éducation aux produits des industries culturelles et à la pratique des nouveaux outils numériques de l'image et du son.

3. Quel(s) instrument(s) de pilotage mettez-vous au service de l'éducation artistique et culturelle des jeunes au plan national et au plan régional ?

Vous avez raison de poser la question de l'organisation. Sa pertinence et son efficacité sont essentielles pour réussir le changement radical et profond que nous voulons.

Il faut une instance nationale de pilotage et s'agissant du système éducatif, celle-ci doit être clairement placée au cœur du ministère de l'Education nationale. Je ne mets pas en cause en cela le partenariat avec le ministère de la Culture mais, comme l'ont souligné plusieurs rapports, les moyens budgétaires que peut dégager le ministère de la Culture ne sont en aucun cas à la hauteur des enjeux de la généralisation. Les avancées les plus fortes du plan Lang - Tasca ont été rendues possible par la création d'une mission spécifique au sein du système éducatif.

Il faudra cependant mettre en place plus qu'une mission. Il ne s'agit pas de recruter nécessairement de nouvelles personnes mais surtout d'organiser autrement celles et ceux qui s'occupent déjà d'éducation et d'enseignement artistique et culturel dans le système éducatif. Je demanderai au Gouvernement de faire des propositions d'organisation, qui implique en profondeur tous les échelons ministériels, de l'inspection générale aux enseignants. Là encore, il faut viser la pérennité.

Dans les régions, je ferai en sorte que les recteurs et les DRAC soient en mesure de proposer aux Collectivités, notamment aux régions et aux départements, ensemble ou séparément, la création d'opérateurs conjoints chargés de mettre en œuvre des programmes d'éducation artistique. Ces outils régionaux, interdépartementaux ou départementaux pourraient prendre, par exemple, la forme d'établissements publics de coopération culturelle. Ils ne se substitueront pas aux équipes culturelles d'un territoire, mais auront la charge au contraire de les mobiliser. Rien ne sera imposé aux collectivités bien évidemment. Elles seront respectées dans leurs choix et dans leurs priorités, mais si elles acceptent de s'engager, contrairement à ce qui se passe depuis cinq ans, l'État répondra présent et elles garderont la liberté et la responsabilité de leurs initiatives pour proposer aux équipes enseignantes des actions de qualité.

4. Comment favoriserez-vous la coopération et la concertation Etat - Collectivités territoriales en matière d'éducation artistique ?

Il faudra aller plus loin dans les réformes et ce en agissant principalement dans deux directions :

- En corrigeant les inégalités entre territoires. C'est avec les régions qu'il faut traiter de la question de l'aménagement culturel du territoire et la répartition de l'offre éducative des institutions culturelles ; avec les départements, la question des déséquilibres entre villes et communes rurales et des solidarités à mettre en place ; avec les agglomérations, la question des inégalités d'accès à la culture entre centre villes et communes périphériques. Je proposerai en conséquence, comme je l'ai inscrit dans le pacte présidentiel, un plan ambitieux d'équipement des établissements scolaires aux Collectivités référentes.
- En modifiant le cadre législatif et en reconnaissant le rôle que les collectivités territoriales prennent dans l'élaboration et le financement des projets d'établissement et en prévoyant dans les cahiers des charges des constructions d'établissements scolaires la nécessité d'aménager des espaces dédiés aux pratiques artistiques et culturelles.

5. Afin de donner à l'éducation artistique et culturelle une réalité dans les programmes scolaires, quelles mesures prendrez-vous en faveur d'une nouvelle organisation du temps de l'élève ?

Dans le cadre de la mise en œuvre du « socle commun de connaissances et de compétences » seriez-vous favorable, par exemple, à l'attribution d'un temps hebdomadaire - comportant une part substantielle de pratiques - inscrit dans les emplois du temps des élèves et affecté aux projets d'éducation artistique, culturelle et scientifique, en partenariat avec les artistes et les professionnels de la culture ?

On ne renforcera pas la place de l'éducation artistique et culturelle en surchargeant des emplois du temps déjà reconnus comme lourds. Je n'envisage pas ce temps contre le temps des enseignements disciplinaires, mais dans le cadre du temps de présence des élèves dans les bâtiments scolaires, par un aménagement de cours, lors de la pause méridienne, parfois à la place des études dirigées, du soutien ou de l'aide aux devoirs... Cela dépend de l'organisation des horaires et des contraintes du ramassage scolaire propres à chaque école et à chaque établissement public local d'enseignement (EPLE).

Ces temps devront prendre en compte les trois piliers de l'enseignement et de l'éducation artistique : le temps de l'acquisition de connaissances, notamment en matière d'histoire des arts et des techniques, le temps des pratiques, découvertes personnelles et collectives d'un art et le temps de la fréquentation accompagnée des œuvres, découverte personnelle et collective de la diversité de l'expression culturelle, patrimoniale et contemporaine dans les lieux de production et de diffusion, musées, centres d'art, bibliothèques, théâtres, salles de cinéma...

Un temps hebdomadaire spécifique sera en conséquence établi sur le temps scolaire, de l'école primaire au niveau baccalauréat, (voie professionnelle incluse). Dans ce cadre, le partenariat, c'est-à-dire la présence dans l'établissement scolaire, avec l'enseignant, de professionnels de la culture, notamment des artistes, aura toute sa place. Les partenariats tout au long de l'année scolaire seront privilégiés, notamment les résidences d'artistes,

d'auteurs, de réalisateurs. Les «travaux croisés» dans les collèges et les «travaux personnalisés encadrés (TPE)» dans les lycées seront relancés.

Je demanderai aussi que soit mis en place des dispositifs qui permettront aux élèves des écoles spécialisées ou Conservatoires supérieurs de venir dans les écoles travailler à des projets avec des enseignants et sous leur responsabilité en trouvant dans cette activité une juste rémunération et en exerçant une mission d'intérêt général qui renforcera le lien social.

L'éducation artistique et culturelle s'inscrira dans le cadre de projets culturels d'établissement bien construits, qui feront ainsi des établissements scolaires des foyers de vie culturelle rayonnant sur leur environnement comme savent si bien le faire les établissements agricoles.

Les BCD et les CDI seront incités et aidés à s'ouvrir hors du temps scolaire et à accueillir la population voisine et d'abord les parents, frères et sœurs des élèves. Ce seront de véritables espaces de lecture publique. Les permanences pourraient être assurées par des animateurs formés par les bibliothécaires de lecture publique ou les professeurs documentalistes. Ils pourraient y accueillir pour leurs activités les bénévoles d'associations pour le développement de la lecture («lire et faire lire», «Accès» et d'autres). Je proposerai aussi aux enseignants, documentalistes ou CPE volontaires de devenir des correspondants culturels dans tous les établissements, interlocuteurs privilégiés des responsables des services éducatifs et culturels des institutions culturelles.

6. Considérez-vous les heures d'intervention des artistes à l'école dans le cadre des dispositifs partenariaux Education nationale/Culture/Collectivités territoriales comme un travail artistique, relevant de contrats spécifiques, et non comme un «enseignement» ? Prônez-vous une mesure législative pour contraindre – s'ils ne parvenaient pas à un accord – les partenaires sociaux à respecter cette spécificité du travail artistique ?

Oui. Aujourd'hui, alors que les actions en partenariat existent depuis plus de vingt années, ces actions se déroulent parfois et malheureusement le plus souvent, dans une insécurité juridique préjudiciable à ceux qui les mettent en œuvre. Insécurité juridique sur le plan du droit du travail, notamment pour les artistes et les techniciens inscrits au régime de l'intermittence qui doivent pouvoir faire valoir que leurs interventions sont des interventions artistiques et non des interventions de formation puisqu'ils ne sont jamais seuls avec les élèves mais toujours avec un enseignant ; des problèmes existent aussi pour les autres professions, les auteurs, les plasticiens,... ; insécurité juridique sur le plan du droit fiscal, insécurité sur la question des transports scolaires...

Ces points seront étudiés rapidement et donneront lieu aux mesures indispensables, tout en prenant les mesures de bon sens qui permettront d'éviter des abus évidents et notamment la création d'un corps de spécialistes de l'intervention en milieu scolaire, ce qui viderait de son sens le principe même du partenariat.

7. Quelles mesures envisagez-vous pour répondre aux besoins de formation initiale des artistes et des enseignants en matière d'éducation artistique ?

- La formation initiale des artistes en matière d'éducation artistique

Le plan Lang – Tasca préconisait que tous les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de la Culture introduisent des modules d'initiation à la transmission et à la médiation dans leurs formations initiales. À quelques exceptions près, cette demande est restée lettre morte. Cela sera inscrit dans leur contrat de performance passé avec leur tutelle.

- La formation initiale des enseignants

La question de la formation des enseignants est décisive. Il leur sera proposé au cours de leur temps de formation initiale de faire un stage d'immersion dans une équipe culturelle, ou dans une association oeuvrant dans le secteur culturel (lutte contre l'illettrisme, amis de musées, associations de culture scientifique ou technique...). Mais surtout, l'histoire des arts, des sciences et des techniques sera inscrite dans tous les cursus conduisant à la formation des enseignants du premier et du second degré et évaluée aux concours et aux examens professionnels.

- La formation continue

Le rôle de la formation continue pour les enseignants volontaires est essentiel. Les budgets ont tellement diminué ces dernières années qu'il n'existe pratiquement plus de stages pratiques dans les Plans académiques de formation ouvrant droit à l'obtention de certifications complémentaires. Ces stages doivent être remis en place et plus largement ouverts aux chefs d'établissement et aux personnels d'inspection. Un rapprochement avec les animateurs de l'éducation populaire devra être étudié.

8. Vous engagez-vous à mettre en œuvre une véritable diversité des arts dans le cadre scolaire, notamment des arts de la scène et de la représentation (danse, théâtre, cinéma) ?

La diversité des arts permet de ne pas opposer ce qui serait « classique » à ce qui serait « moderne ». Cette diversité doit aussi être promue pour que les jeunes soient guidés dans leurs choix et qu'ils acquièrent un esprit critique. Il n'y a pas de forme artistique qui puisse être légitimement tenue systématiquement à l'écart de l'école.

Il faut désormais intégrer les formes nouvelles que prennent les pratiques culturelles des enfants et des jeunes, de plus en plus acteurs de la blogosphère, vecteur du dialogue interculturel et espace de création. L'accompagnement des usages de l'Internet est un formidable enjeu pour l'école, les associations et les mouvements d'éducation populaire ainsi que l'éducation au respect du droit d'auteur.

Au-delà, j'aimerais encourager toutes les initiatives prises par les jeunes et donner à chacun l'envie de se lancer dans une première expérience à travers un projet individuel collectif artistique ou culturel, français ou européen. De nombreux « Défi jeunes » ou de lauréats des concours « Envie d'Agir » sont des projets artistiques. Cette ouverture vers l'Europe est essentielle. Il ne faut pas que seuls les jeunes les plus favorisés puissent voyager en Europe. Des dispositifs nouveaux à l'instar de ceux qui ont cours dans l'enseignement supérieur pour les échanges d'étudiants, seront mis en œuvre.

Beaucoup des jeunes qui s'engagent le font généreusement, sans demander aucune contrepartie. Rien n'interdit cependant de repérer et valoriser les connaissances, compétences et aptitudes qu'ils acquièrent à l'occasion de ces expériences. Un passeport de l'engagement artistique et culturel pourrait être une belle occasion pour les jeunes de présenter à un éventuel employeur, lors d'une recherche de stage ou d'emploi, la diversité de leurs compétences.

Il ne faudrait pas non plus oublier les adultes. Le droit à la formation tout au long de la vie peut aussi avoir une dimension artistique et culturelle, ne serait-ce que parce que les parents constituent les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants.

Le développement de la personne est mon but. Je veux permettre à chacun d'être « l'artisan de sa propre vie ». C'est aussi une façon de remettre en chantier la démocratisation et la démocratie culturelle.